

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

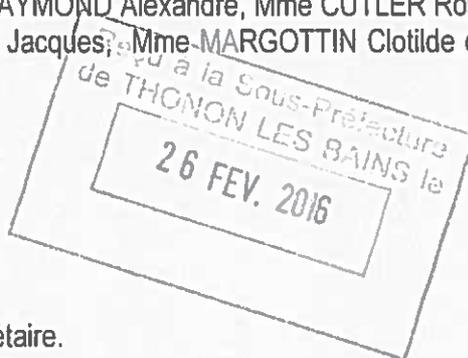
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le onze février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

Etaient présents : M. BEL Serge, Mme DARTIGUEPEYROU PACCALET Joëlle, M. RAYMOND Alexandre, M.RODRIGUES Frédéric, M.GERARD Claude, M. VIROT Patrick, M. GROSJEAN Jacques, M. VUARNET Olivier, Mme VUARNET Nathalie, Mme TISSOT GREVAZ Alexandra, Mme DETOURNAY Chantal, M. NOIR Thierry, M. TRUCHET David, Mme MARGUET Céline.

Absents : Mme CORDELOIS Valérie, donne pouvoir à M. TRUCHET David, M.RODRIGUES Frédéric, donne pouvoir jusqu'à son arrivée à M. RAYMOND Alexandre, Mme CUTLER Rosalind, Mme ROSSAT Virginie donne pouvoir à M. GROSJEAN Jacques, Mme MARGOTTIN Clotilde donne pouvoir à Mme MARGUET Céline.

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 17
Date de la convocation : 05/01/2016



Mme VUARNET Nathalie a été élue secrétaire.

1- TRANSPORT : MOTION LIAISON CONCEDEE MACHILLY - THONON

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la DREAL vient de lancer une procédure de concertation visant à satisfaire aux obligations issues des articles L 103-2 du Code de l'Urbanisme et L 121-9 du Code de l'Environnement concernant le projet de réalisation de la liaison de type autoroutier entre Machilly et Thonon-les-Bains. D'une longueur d'environ 17km, cette infrastructure s'inscrit dans un schéma multimodal de désenclavement du Chablais, ce volet portant création d'un maillon de l'axe routier devant relier l'A40 à Thonon-les-Bains.

La Commune de MESSERY soutien ce projet qui conserve les caractéristiques principales de la route express à 2*2 voies déjà déclarée d'utilité publique le 17 juillet 2006. Ce soutien fort du territoire est consécutif aux avantages et intérêts que son aménagement présente pour le territoire communautaire, principalement en matière de mobilité, de développement économique, de qualité de vie des habitants ou encore de pollution. En effet, l'objectif de cet axe est :

- d'améliorer la desserte du Chablais ainsi que la qualité de vie des usagers et des riverains des principaux axes de circulation actuels,
- En complémentarité avec le développement de transport collectif (RER Léman Express au sud et le BHNS sur la RD 1005 au nord), il permettra d'offrir un réseau adapté aux trafics élevés et un niveau de service confortable, à la fois sur la voie nouvelle et sur les routes départementales,
- Sa mise en service aura pour conséquence l'apaisement des traversées de village comme celles de Bons-en-Chablais, Brenthonne, Lully... : il s'agira de réaménager la RD 903 avec des

- caractéristiques plus urbaines dans les traversées de ces centre-bourgs, et en conséquence celles de la RD 1005 avec les traversées de Sciez-sur-Léman, Massongy et Douvaine.
- Il encouragera la diminution de la congestion journalière sur les deux axes principaux routiers que sont la RD 903 et la RD 1005, principalement aux heures de pointe et diminuera ainsi le taux d'accidentologie sur ces départementales,
 - Il déchargera ainsi les routes départementales des trafics de transit et d'échange et en particulier, par un report du trafic poids lourds sur cet axe adapté,
 - Il permettra le délestage de nombreux véhicules individuels afin que la RD 1005 puisse privilégier un transport en commun performant de type BHNS. En effet, cette offre de transport en commun est actuellement pénalisée par la congestion du réseau routier,

Vu le soutien du projet en date du 19 décembre 2013 relative à la motion de la CCBC pour la réalisation la 2*2voies de désenclavement routier du Chablais entre Machilly et Thonon-les-Bains suite aux conclusions du rapport de la commission Mobilité 21

Vu les intérêts bénéfiques précités de la réalisation de cette infrastructure pour notre territoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 16 voix POUR et 1 ABSTENTION

DECIDE :

- DE SOUTENIR le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains,
- DE VEILLER à ce que le projet s'inscrive dans son environnement avec les précautions d'usages tant techniques que juridiques,
- DE DEMANDER l'étude et la réalisation du dernier tronçon entre les « chasseurs » et l'autoroute A40 afin d'avoir un tracé continu entre les autoroutes,
- DE DEMANDER à la DREAL de verser cette motion au registre de la concertation organisée du 18 janvier au 18 mars 2016.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Serge BEL

